

Les femmes protestantes à Lausanne

Autor(en): **Sauter, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [6]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles de Suisse



Les femmes protestantes à Lausanne

Une centaine de déléguées de la Fédération suisse des Femmes protestantes, venues de tout le pays, se sont retrouvées à Lausanne les 18 et 19 mai, pour leur Assemblée générale.

A cette occasion, Mme Janine Rappaz, de Vevey, a été élue à la présidence de cette Fédération. Trois nouveaux membres furent également élus au Comité. Il s'agit de Mesdames Monique Anderfuhren de Lausanne, Marianne Dubach de Bâle et Ursula Müller de Wattwill.

Il est impossible de rendre compte ici de toutes les informations transmises, témoignant d'une intense activité dans des domaines aussi divers que les bourses pour étudiantes étrangères, la lutte contre la torture ou l'étude de documents du Conseil œcuménique des Eglises sur la Communauté des femmes et des hommes dans l'Eglise, pour ne citer que ces quelques exemples.

Deux grands problèmes furent mieux approfondis durant cette assemblée : le projet de réponse à la consultation fédérale sur la révision de la Constitution fut approuvé dans ses grandes lignes par les déléguées. Ce projet, établi sur la base du travail de nombreux groupes de femmes durant l'hiver dernier, estime la révision souhaitable bien que non indispensable.

Les Femmes protestantes ont encore décidé d'encourager la signature de l'initiative populaire pour une protection efficace de la maternité, tout en émettant un certain nombre de réserves sur son contenu. Elles pensent en effet que c'est un moyen de porter devant le grand public un problème qui n'a pas, jusqu'à aujourd'hui, trouvé en Suisse de solution satisfaisante.

Par les débats et les informations, les Femmes protestantes ont manifesté clairement durant ces deux jours, qu'à leur yeux, il n'y a pas d'engagement chrétien possible sans une réflexion soutenue et une participation active dans les domaines politiques et sociaux ayant des implications éthiques.

Anne-Marie Sauter



Infirmiers et malades

L'association suisse des infirmiers et infirmières en soins généraux, hygiène maternelle, pédiatrie et psychiatrie a tenu sa 1ère Assemblée ordinaire le 19 mai à Genève. Les problèmes soulevés furent nombreux : on parla de la prévention, des besoins physiques, psychiques et relationnels du malade. Chacun sait qu'un malade guérit mieux s'il se sent bien entouré, il faut donc faire participer la famille du patient au processus de guérison et pour cela donner aux infirmiers et aux infirmières une formation de base centrée sur les sciences humaines et sur le développement personnel. L'Association s'oppose, pour que la qualité des soins soit conservée, voire améliorée, à une limitation du personnel et revendique des meilleures conditions de travail (horaire de travail moins lourd).

On parla aussi beaucoup des soins donnés à domicile qui sont malheureusement encore fort mal remboursés par les Caisses maladie. En effet, celles-ci ne remboursent que cinq actes pratiqués à domicile dont le lavage d'estomac qui... n'est pour ainsi dire jamais pratiqué à domicile. Ce sont aux personnes intéressées de faire les revendications (même si elles ne sont pas malades) pour ceci ainsi que pour l'augmentation du nombre d'heures de visite aux malades de l'Hôpital cantonal.

Dominique Rosatti



L'ADF à Zoug

Ce n'est pas sans une intention un peu maligne que l'ADF a choisi Zoug pour y tenir sa 68^e assemblée générale : une députée de Zoug, Mme Margrit Spillmann avait déposé une motion pour réclamer l'égalité de l'instruction des garçons et des filles, motion qui n'a pas tout de suite reçu l'accueil qu'une féministe pourrait souhaiter ! Il paraît que maintenant tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, au dire des représentants des autorités (hommes) présents à cette assemblée.

Le samedi 19 mai, c'était l'assemblée statutaire, puis un débat fort intéressant sur le thème : « **La femme face au féminisme et à la politique de parti** ». Etaient réunies Mesdames Lilian Uchtenhagen, conseillère nationale, Margrit Spillmann, Lili Nabholz de Zurich, Verena Grendelmeier de la Télévision suisse alémanique et Doris Cohen-Dumani de Lausanne. Mme Olivia Egli-Delafontaine, présidente centrale de l'ADF menait le débat.

Parmi la masse d'idées intéressantes, relevons celles-ci : **la femme qui fait de la politique est handicapée de plusieurs façons**, notamment par le fait qu'elle a **moins de relation**, elle ne jouit pas de tout le contexte professionnel qu'a un homme, contexte qui amène des voix au candidat ; par ailleurs, elle a **moins d'argent** ; certaines femmes hésitent à faire de la politique, d'autres interrompent leur carrière, pour cette raison.

L'égalité n'est donc pas encore faite en politique, quoi qu'on dise. Le suffrage féminin n'a d'ailleurs été que la clé qui permettait d'ouvrir la porte d'entrée d'une grande maison, dont chaque chambre est fermée à clé ; les femmes doivent conquérir chaque clé en recommençant chaque fois les mêmes arguments.

Le dimanche, l'ordre du jour était chargé pour les déléguées accourues de toute la Suisse. Mentionnons deux résolutions votées à l'unanimité :

1. L'ADF constate avec indignation que la révision du Code civil suisse relative au droit matrimonial se fait attendre alors que sa mise en œuvre est urgente, elle insiste pour que cette révision soit soumise sans tarder aux Chambres fédérales.
2. L'ADF est indignée du renvoi pour examen en 1983 de l'initiative parlementaire Nanchen sur la protection de la maternité.

Rappelons que l'ADF a pris position pour l'initiative constitutionnelle demandant une protection efficace de la maternité.

Dernier point : les déléguées ont décidé d'envoyer aux autorités **une pétition concernant la modification de l'art. 25 du Code civil**, déterminant le **domicile légal**. Nous reviendrons sur cette question, dans notre prochain numéro.

S. Ch.



Je désire m'abonner à FEMMES SUISSES

1 année Fr. 20.—

Nom

Prénom

Adresse